



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
21 avril 2022  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 20 avril 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai le plaisir de vous informer que l'Irlande organisera une réunion selon la formule Arria sur les conflits et la faim, le 21 avril 2022. La réunion se tiendra dans la salle du Conseil économique et social de 14 h 30 à 18 heures.

Afin d'encadrer le débat, l'Irlande a établi une note de cadrage (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente de l'Irlande  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Geraldine **Byrne Nason**



**Annexe à la lettre datée du 20 avril 2022 adressée à la Présidente  
du Conseil de sécurité par la Représentante permanente  
de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Note de cadrage relative à la réunion organisée selon la formule  
Arria sur le thème « Conflits et faim », 21 avril 2022**

## **I. Introduction**

1. En 2022, le monde devrait connaître la pire situation d'insécurité alimentaire jamais enregistrée. Sur plusieurs continents, les conflits ont encore plongé des millions de personnes dans une situation d'insécurité alimentaire aiguë. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM), le nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire aiguë, principalement causée par les conflits et l'insécurité, est passé de 99 millions à 139 millions entre 2020 et 2021. Une nouvelle flambée est inévitable dans le contexte actuel. Cette forte hausse a été accélérée par deux années de pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), alors que des centaines de millions de personnes étaient déjà en situation de faim aiguë. Les effets conjugués des conflits, de la hausse des prix des denrées alimentaires, des carburants et des engrais, des déplacements, de la perte des moyens de subsistance et des changements climatiques se sont traduits par une situation d'insécurité alimentaire aiguë dans des pays comme l'Afghanistan, Haïti, la République arabe syrienne, le Yémen, l'Éthiopie, la Somalie et le Soudan du Sud. Dans plusieurs de ces pays, on estime que certaines populations se trouveront dans les conditions de la phase 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire : famine catastrophique, privation et mort.

2. L'invasion russe en Ukraine a des conséquences dévastatrices pour les systèmes alimentaires nationaux, régionaux et internationaux, entraînant une vague mondiale d'insécurité alimentaire collatérale. Même si la guerre en Ukraine devait prendre fin immédiatement, les systèmes alimentaires, la sécurité alimentaire et la nutrition dans le monde en subiront les conséquences à long terme, en particulier dans les pays les plus vulnérables. Il faut plus que jamais lutter de toute urgence contre la faim engendrée par les conflits. La réunion organisée selon la formule Arria permettra aux spécialistes travaillant activement sur la question des conflits et de la faim, tant dans le système des Nations Unies que sur le terrain, de faire le point sur l'évolution alarmante, à l'échelle mondiale, de la faim engendrée par les conflits, et de recommander des mesures pouvant être prises pour rompre le cycle de l'insécurité alimentaire causée par les conflits. Elle facilitera également la mobilisation des États Membres sur les questions relatives aux incidences mutuellement aggravantes des conflits et de l'insécurité alimentaire, notamment au Conseil de sécurité, à la Commission de consolidation de la paix, au Conseil économique et social et dans d'autres instances, l'objectif étant que les problèmes qui concourent aux conflits et à la faim soient compris de tous.

## **II. Contexte**

3. Bien que le Conseil de sécurité soit clairement habilité à traiter les questions de faim engendrée par les conflits, ce rôle est sous-utilisé. Par sa résolution 2417 (2018), adoptée à l'unanimité, le Conseil, ainsi que ses membres, a exprimé une volonté politique claire de mettre fin au cercle vicieux des conflits armés et de l'insécurité alimentaire. Il y demande à toutes les parties à un conflit de respecter le droit international et condamne l'utilisation de la famine comme méthode de guerre. En

outre, il y déclare être conscient du lien entre les conflits et la faim et de ses incidences sur la paix et la sécurité dans le monde.

4. En application de la résolution [2417 \(2018\)](#), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a alerté à plusieurs reprises le Conseil sur le risque de famine dans des situations de conflit, notamment au Soudan du Sud en août 2018 et au Yémen en octobre 2018, et sur l'insécurité alimentaire provoquée par les conflits et le risque de famine en République démocratique du Congo, dans le nord-est du Nigéria, au Soudan du Sud et au Yémen en septembre 2020 et dans la région du Tigré (Éthiopie) en mai 2021.

5. Dans sa résolution [2573 \(2021\)](#), le Conseil insiste sur la protection des biens de caractère civil indispensables à la production de nourriture et aux systèmes alimentaires et, par elle, il témoigne de sa préoccupation constante à l'égard des conséquences des conflits sur la sécurité alimentaire.

### III. Questions devant servir à orienter le débat

6. Propositions de questions devant servir à orienter le débat :

a) Dans quelle mesure mieux comprendre en quoi la faim est une cause et une conséquence des conflits peut aider le Conseil de sécurité à réagir rapidement au cas par cas en tenant compte du contexte pour réduire les besoins humanitaires ?

b) La dernière note blanche sur le risque de famine dans les situations de conflit a été reçue par le Conseil de sécurité en mai 2021. Compte tenu de l'augmentation marquée de l'insécurité alimentaire due aux conflits, de nouvelles notes blanches aideraient-elles le Conseil à agir plus rapidement face à la faim engendrée par les conflits ?

c) Quelles autres mesures pourraient être prises pour que le Conseil prenne davantage de mesures à titre anticipatif ?

d) Comment faire en sorte que chacun rende des comptes dans les cas de famine causée par un conflit en violation du droit international humanitaire ?

e) Dans quelle mesure le rôle de coordination du Groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière pourrait-il servir à rassembler les acteurs des questions liées aux conflits et à la faim, y compris le Conseil de sécurité ?

f) Le Conseil de sécurité et le système des Nations Unies dans son ensemble peuvent-ils tirer parti des pratiques exemplaires des organisations régionales face aux conflits et à la faim ?

### IV. Interventions

7. Des exposés seront présentés par :

- L'Économiste principal de la FAO, Máximo Torero Cullen ;
- La Directrice des urgences du PAM, Margot van der Velden ;
- Le Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme sur le droit à l'alimentation, Michael Fakhr ;
- La Directrice régionale pour la Corne de l'Afrique de Concern Worldwide, Amina Abdulla.

## V. Modalités d'organisation

8. La participation est ouverte à tous les États Membres et Observateurs permanents et à toutes les entités du système des Nations Unies et organisations de la société civile. La réunion se tiendra dans la salle du Conseil économique et social.

9. Après les observations liminaires de la Représentante permanente de l'Irlande, Geraldine Byrne Nason, qui présidera la réunion, les intervenantes et intervenants seront invités à faire leurs déclarations. Les membres du Conseil de sécurité pourront ensuite intervenir brièvement et poser des questions. La parole sera ensuite donnée aux autres États Membres.

10. Afin de faciliter la participation du plus grand nombre possible d'États Membres, les interventions ne devront pas dépasser trois minutes. La réunion organisée selon la formule Arria se tiendra en langue anglaise et sera diffusée sur la télévision en ligne des Nations Unies.

11. Pour faire une déclaration, veuillez vous inscrire par courriel à l'adresse [pmun.events@dfa.ie](mailto:pmun.events@dfa.ie) en précisant l'État Membre de l'orateur ou de l'oratrice ainsi que son nom et son titre, avec pour objet « Conflict and hunger Arria-formula meeting ».

12. Un document regroupant toutes les déclarations sera établi par la Présidente. Les organisations de la société civile sont invitées à envoyer leurs contributions écrites par courriel à l'adresse [pmun.events@dfa.ie](mailto:pmun.events@dfa.ie) pour qu'elles soient incluses dans ce document.

---